



Mairie
de
DENEUILLE-LES-MINES
1 Rue de la Mairie
03170 DENEUILLE-LES-MINES

☎ 04.70.07.82.43
e-mail : mairie@dlm03.fr

PROCÉS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 19 FÉVRIER 2026 -

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le **19 février**, à **20 H**, à la salle de la Mairie sis 1 Rue de la Mairie à DENEUILLE-LES-MINES (03170), le Conseil Municipal légalement convoqué le **10 février 2026**, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane DEVERRIERE, Maire.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Rémi AUCOUTURIER
Guillaume AUDINAT
Sandrine BERTHON
Sylviane CHICOIS
Stéphane DEVERRIERE
Claudine GIBOUDEAUX

Nadine LAURENT
Christelle MAZIARSKI
Pascal MERVELET
Alain QUICHON
Bernard TRUCHE

Absent(s) excusé(s) : MAZIARSKI Christelle, GIBOUDEAUX Claudine et TRUCHE Bernard

Secrétaire de séance : M. QUICHON Alain

Le Procès-Verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE ANNÉE 2026**
- 2. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF SOUTIEN VOIRIE 2026**
- 3. BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**
- 4. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET**
- 5. PRÉPARATION/CHOIX MENU/ENCAISSEMENT CHÈQUES REPAS DES AINÉS DU 08 MARS 2026**

6. ANCIENNE ÉCOLE : DEMANDE MISE À JOUR DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE/PLOMB
7. ÉLECTION MUNICIPALES 2026 : ÉLABORATION DU PLANNING DE TENUE DU BUREAU DE VOTE
8. QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE 2026

Suite au courrier reçu du Conseil Départemental en date du 15/12/2025 précisant qu'aucune demande de subvention ne pourra être déposée avant le printemps, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Le Maire informe que le véhicule de l'atelier est tombé en panne ce mercredi et que la commune sollicitera sûrement l'aide Solidarité Départementale 2026 pour acquérir un nouveau véhicule si le Kangoo n'est pas réparable.

Des devis sont en cours et un courrier de demande d'accord de principe va être adressé au Président du Conseil Départemental.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU DISPOSITIF SOUTIEN VOIRIE 2026

Suite au courrier reçu du Conseil Départemental en date du 15/12/2025 précisant qu'aucune demande de subvention ne pourra être déposée avant le printemps, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Suite à une panne nationale des logiciels de la DGFIP Hélios et CDG-D depuis le 5 février 2026 le CFU n'a pas été vérifié par la DGFIP et ne peut donc pas être soumis au vote.

Un retour à la normale est prévu après les élections, la validation du CFU définitif sera donc inscrit à l'ordre du jour du conseil de vote du BP 2026.

01/2026 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur DEVERRIERE Stéphane, Maire, expose qu'avant le vote du budget, la commune peut, en application des articles L1612-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités et de l'article L 232-1 du Code des juridictions financières, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **25 % des crédits ouverts** au budget de l'année précédente **soit un total de 213 849.56 € / 4 = 53 462.39 € pour l'année 2026**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorisent l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les conditions énumérées ci-dessus.**

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS 2025 PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE L'AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2026

CHAPITRE OU OPÉRATION	CRÉDITS VOTÉS BP 2025	CRÉDITS OUVERTS PAR DM	RAR 2024	MONTAL TOTAL À PRENDRE EN COMPTE	CRÉDITS POUVANT ÊTRE OUVERTS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU TITRE DE L'ARTICLE I 1612-1 CGCT
D 20	20 900.00 €	0	900.00 €	20 000.00 €	5 000.00 €
D 21	96 086.72 €	0	1 886.72 €	94 200.00 €	23 550.00 €
D 23	99 649.56 €	0	0	99 649.56 €	24 912.39 €
TOTAL		0	2 786.72 €	213 849.56 €	53 462.39 €

02/2026 : PRÉPARATION/CHOIX DU MENU/ENCAISSEMENT CHÈQUES POUR LE REPAS DES AÎNÉS DU DIMANCHE 08 MARS 2026

Madame CHICOIS Sylviane, Présidente du CCAS, donne le compte rendu de la réunion du Comité Consultatif des Actions Sociales qui s'est tenu le 16/02/26 pour aborder l'organisation du repas des Aînés de la commune.

- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 08 Mars 2026, à midi à la salle socioculturelle.
- Analyse des propositions de menus au Restaurant CHEZ CHAUMAT (Cérilly), le choix se porte sur un menu comprenant 3 plats à 30 €.
- Sont invités gratuitement au repas les habitants âgées de 60 ans et plus. Les conjoints de moins de 60 ans pourront également participer au repas moyennant une participation de 30 € (à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public et déposé en Mairie). Ces recettes seront encaissées au compte 75888.
- La journée sera animée par Mlle RELIANT et LOUBOFF Philippe.
- Les dépenses afférentes à cette journée seront imputées au compte 623 du budget communal.

ANCIENNE ÉCOLE : MISE À JOUR DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE/PLOMB

La demande de mise à jour sera demandée à CRÉA SYNERGIE par l'adjoint chargé des travaux après les élections municipales 2026 si le projet est maintenu par la prochaine équipe.

ÉLECTION MUNICIPALES 2026 : ÉLABORATION DU PLANNING DE TENUE DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire fait passer le planning de tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour du dimanche 15 mars 2026 afin que les membres présents puissent noter leurs disponibilités.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe son Conseil qu'il a signé une convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS03 en date du 18 février 2026. Cette convention prend effet lors de la signature de l'annexe individuelle du premier SPV de la commune à savoir la secrétaire de Mairie à cette même date.

Cette convention est établie pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction et s'applique à tous les agents de la collectivité concerné. La convention devient caduque s'il ne reste plus d'agent concerné. Elle peut être dénoncée par chacune des parties sans préavis. Les disponibilités accordées à la SGM permettent l'obtention du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers »

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il serait souhaitable de procéder au changement des 2 robinets de plonge de la salle socioculturelle. Des devis ont été demandés.

Séance levée à 22h00



**01/2026 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2026
AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**02/2026 : PRÉPARATION/CHOIX DU MENU/ENCAISSEMENT CHÈQUES POUR LE REPAS DES
AINÉS DU DIMANCHE 08 MARS 2026**